

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 27 février 2015

L'an deux mille quinze et le vingt sept février, à quinze heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
27/02/15-06	Appel d'Offre ouvert concernant le marché alimentaire pour les besoins de l'U.D.S.I.S. : Attribution des marchés

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, René OLIVE, Martine ROLLAND, Françoise BIGOTTE.

représentants de l'assemblée syndicale :

Jacqueline ALBAFOUILLE, Katell MATET, Raymond LEMORT, Jean-Louis ALBITRE, Etienne MASO. Alain GOT.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Robert GARRABE, Michel MOLY, Pierre ESTEVE ayant donné procuration à Hermeline MALHERBE, Alain BOYER, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE ayant donné procuration à Martine ROLLAND, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Pierre AYLAGAS, Corinne GAILLOT, Georges GRAU, Henri GEORGES, Sylvie TORRES, Michel KLUSKA ayant donné procuration à Katell MATET, Yves BARNIOL, Thierry DEL POSO, Christophe PAYROU, Jean ROQUE, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE.

La Présidente,

Précise,

- que la Commission d'Appel d'Offres de l'U.D.S.I.S. :
 - dans sa séance de travail du 9 février 2015 concernant l'ouverture des plis des candidats, **a décidé de retenir les 21 entreprises candidatant et de se réunir ultérieurement pour l'analyse et le jugement des offres ;**
 - dans sa séance de travail du 27 février 2015, **a décidé :**
- **De choisir**, conformément à l'article 59 – II du Code des Marchés Publics, **les entreprises classées au premier rang** après l'établissement du classement ci-dessous et présentant les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection définis dans le D.C.E. (Dossier de Consultations des Entreprises) et suivant l'analyse des offres, à savoir :
 - LOT 1 - Viandes fraîches de bœuf (option bio retenue)

1. **GUASCH de Perpignan pour un montant entre 50 555.600 € et 126 389.000 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 63 194.500 € TTC)**

2. BIGARD de Castres
3. SOCOPA VIANDES de le Neubourg
4. POMONA PASSION FROID de Nîmes

• LOT 2 - Viandes fraîches d'agneau (option bio retenue)

1. **GUASCH de Perpignan pour un montant entre 58 142.440 € et 145 356.100 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 72 678.050 € TTC)**

2. BIGARD de Castres
 3. POMONA PASSION FROID de Nîmes
- SOCOPA VIANDES de le Neubourg et SOBRAQUES de Perpignan n'ont pas remis d'offre pour ce lot en bio.

• LOT 3 - Viandes fraîches de porc (option bio retenue)

1. **GUASCH de Perpignan pour un montant entre 21 576.640 € et 53 941.600 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 26 970.800 € TTC)**

2. SOCOPA VIANDES de le Neubourg
3. POMONA PASSION FROID de Nîmes
4. BERNARD SALAISON de Moreac Locmine

• LOT 4 – Viandes fraîches de jeunes Bovins (option bio retenue)

1. **GUASCH de Perpignan pour un montant entre 38 502.040 € et 126 389.000 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 48 127.550 € TTC)**

2. POMONA PASSION FROID de Nîmes
 3. SOCOPA VIANDES de le Neubourg
- BIGARD de Castres n'a pas remis d'offre pour ce lot en bio.

• LOT 5 – Charcuterie

1. **POMONA PASSION FROID de Nîmes pour un montant entre 35 044.230 € et 87 610.570 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 43 805.290 € TTC)**

2. PRO A PRO de Perpignan
3. BRAKE FRANCE de Béziers
4. DISTRISUD de Frontignan
5. BERNARD SALAISON de Moreac Locmine

• LOT 6 - Entrées pâtisseries-Pizzas fraîches

1. **ALPES FRAIS de Voreppe pour un montant entre 24 551.280 € et 61 378.20 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 30 689.100 € TTC)**

2. ID SERVICE de Brantome

• LOT 7 - Pâtisseries fraîches

1. **ALPES FRAIS de Voreppe pour un montant entre 10 022.400 € et 25 056.000 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 12 528.000 € TTC)**
 2. ID SERVICE de Brantome
- LOT 8 – Epicerie
1. **POMONA EPISAVEURS de Cestas pour un montant entre 75 700.960 € et 189 252.400 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 94 626.200 € TTC)**
 2. PRO A PRO de Perpignan
 3. TRANSGOURMET de Castelnau d'Estrefonds
- LOT 9 - Conserves et compotes
1. **PRO A PRO de Perpignan pour un montant entre 171 613.020 € et 429 032.56 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 214 516.280 € TTC)**
 2. POMONA EPISAVEURS de Cestas
 3. TRANSGOURMET de Castelnau d'Estrefonds
- LOT 10 - Pâtes et riz bio
1. **TRANSGOURMET de Castelnau d'Estrefonds pour un montant entre 60 290.970 € et 150 727.420 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 75 363.710 € TTC)**
 2. BIOCOOP de Saint Grégoire
 3. POMONA EPISAVEURS de Cestas
 4. ID SERVICE de Brantome
 5. PRO A PRO de Perpignan
 6. SOBRAQUES de Perpignan
- LOT 11- Fromages/Ovoproduits (option bio retenue)
1. **POMONA PASSION FROID de Nîmes pour un montant entre 154 758.480 € et 386 896.200 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 193 448.100 € TTC)**
 2. TRANSGOURMET de Castelnau d'Estrefonds
 3. SOBRAQUES de Perpignan
 4. PRO A PRO de Perpignan
- DISTRISUD n'a pas remis d'offre complète pour ce lot en bio.
- LOT 12 - Saucisses de porc et boudins
1. **GUASCH de Perpignan pour un montant entre 22 551.680 € et 56 379.200 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 28 189.600 € TTC)**
 2. BERNARD SALAISON de Moreac Locmine
 3. BRAKE FRANCE de Béziers
 4. PRO A PRO de Perpignan
 5. POMONA PASSION FROID de Nîmes
- LOT 13 – Sachets pique-nique

1. **L'AUBIETAINE d'Aubiet pour un montant entre 71 486.800 € et 178 717.000 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 89 358.500 € TTC)**
 2. LA TRIADE de Franconville
 3. LA VOUSIENNE DE Saint Etienne de Crossey
- LOT 14 – Fruits et légumes surgelés
1. **POMONA PASSION FROID de Nîmes pour un montant entre 67 725.020 € et 169 312.560 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 84 656.28 € TTC)**
 2. SOBRAQUES de Perpignan
 3. BRAKE FRANCE de Béziers
 4. TRANSGOURMET de Castelnau d'Estrefonds
 5. DAVIGEL de Dieppe
- LOT 15 - Légumes de 4^{ème} Gamme
1. **GAVIGNAUD de Perpignan pour un montant entre 56 886.860 € et 142 217.16 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 71 108.580 € TTC)**
 2. GALUP de Perpignan ,
 3. SUD PRIMEURS de Carcassonne
- LOT 16 - Poissons surgelés préfrits/cuits
1. **POMONA PASSION FROID de Nîmes pour un montant entre 43 027.380 € et 107 568.440 € TTC (estimatif pour une année par rapport à la consommation : 53 784.220 € TTC)**
 2. BRAKE FRANCE de Béziers
 3. DAVIGEL de Dieppe
 4. TRANSGOURMET de Castelnau d'Estrefonds

EN CONSEQUENCE,

Demande au Comité Syndical de l'U.D.S.I.S., pour permettre la poursuite de l'opération, et après en avoir débattu, de se prononcer sur :

- **L'approbation** du choix de la Commission d'Appel d'Offres de l'U.D.S.I.S. quant à l'attribution des marchés aux entreprises classées au 1^{er} rang et présentant les offres économiquement les plus avantageuses, telles que décrites dans les classements ci-dessus.
- **L'autorisation** à donner à la Présidente de l'U.D.S.I.S. (Pouvoir Adjudicateur) et en cas d'empêchement de celle-ci au Vice-Président Délégué de procéder à la mise au point des marchés correspondants et à signer tous les documents nécessaires à leur attribution définitive, passation et exécution.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et décide de :

De suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et ainsi :

- **D'approuver** le choix de la Commission d'Appel d'Offres de l'U.D.S.I.S., quant à l'attribution des marchés aux entreprises classées au premier rang, après classement

hiérarchique et présentant les offres économiquement les plus avantageuses, telles que décrites dans le classement présenté ci-dessus à savoir :

- GUASCH de Perpignan pour les lots 1 (option bio), 2 (option bio), 3 (option bio), 4 (option bio) et 12
 - POMONA PASSION FROID de Nîmes pour les lots 5, 11 (option bio), 14 et 16
 - ALPES FRAIS PRODUCTION de Voreppe pour les lots 6 et 7
 - POMONA EPISAVEURS de Cestas pour le lot 8
 - PRO A PRO de Perpignan pour le lot 9
 - TRANSGOURMET de Castelnau d'Estrefonds pour le lot 10
 - L'AUBIETAINE d'Aubiet pour le lot 13
 - GAVIGNAUD de Perpignan pour le lot 15
- **D'autoriser**, la Présidente de l'U.D.S.I.S. (Pouvoir Adjudicateur) et en cas d'empêchement de celle-ci le Vice-Président délégué, de procéder à la mise au point des marchés correspondants et à signer tous les documents nécessaires à leur attribution définitive, passation et exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Présidente de l'U.D.S.I.S.,


Hermeline MALHERBE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

- 4 MARS 2015

COURRIER